



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CANTON DE SERRIS

VILLE DE CHESSY

## Décision du maire n° 2024.082

Mise en ligne : 28/06/2024

**OBJET** **Contrat n°2024-16 relatif à une prestation de service de commande à distance d'équipements automatisés, de contrôle et de maintenance d'une installation campanaire conclu avec la société Bodet Campanaire**

**Le maire de la commune de Chessy,**

**Visas** **Vu** le Code général des collectivités territoriales et ses textes d'application, notamment l'article L.2122-22 ;

**Vu** le code de la commande publique, notamment l'article R. 2122-8 aux termes duquel l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur est inférieure à 40 000 euros hors taxes ;

**Vu** la délibération n° 2020-05-04 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire dans le cadre des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures et services ;

**Considérant** que les églises et clochers font partie de l'histoire du patrimoine ;

que les efforts de balancement des cloches, les intempéries et la corrosion font que l'installation se dégrade rapidement si elle n'est pas entretenue et vérifiée régulièrement ;

qu'il s'agit également d'une mesure de sécurité ;

qu'il est en conséquence nécessaire de procéder de manière continue à la maintenance et à l'entretien de l'installation campanaire de l'église de la ville de Chessy ;

qu'il est nécessaire de changer de système (nouvelle génération de centrale de commande) ;

que la société BODET CAMPANAIRE présente les qualifications nécessaires garantissant la bonne réalisation de la prestation ;

Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20240628-DEC\_2024\_082-CC  
Date de télétransmission : 28/06/2024  
Date de réception préfecture : 28/06/2024

## Décision du maire n° 2024.082

### Décide

#### Article 1<sup>er</sup>

Le contrat n°2024-16 relatif à une prestation de service de commande à distance d'équipements automatisés, de contrôle et de maintenance d'une installation campanaire est conclu avec la société BODET CAMPANAIRE sise 19, rue de la Fontaine à TREMENTINES (49340) pour un montant forfaitaire annuel de 322,80 € HT par an.

#### Article 2

Ce contrat est conclu pour un an à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024. Il est tacitement renouvelable trois fois par période d'un an.

#### Article 3

La présente décision sera transmise à M. le préfet de Seine-et-Marne, aux services de gestion comptable de Chelles.

**Pour extrait conforme, fait à Chessy le 28 JUIN 2024**

Notifié le

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application « télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le 1<sup>er</sup> adjoint au maire,  
Antoine POUPART



Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20240628-DEC\_2024\_082-CC  
Date de télétransmission : 28/06/2024  
Date de réception préfecture : 28/06/2024